

Histoire du Québec et du Canada

Important : Ces notions ne sont pas à l'étude dans le cadre du cours. Elles sont simplement reproduites afin de vous aider à comprendre l'histoire de notre pays et de notre province.



Évènement historique québécois



Évènement historique canadien

* Quelques évènements ont été omis afin d'alléger le texte.

1534 : Jacques Cartier arrive au Canada

Les nombreuses richesses du continent américain décident les puissances européennes à prendre possession du territoire, à y investir des capitaux et à y envoyer bateaux et colons. Le roi de France octroie des monopoles aux marchands pour exploiter les ressources en échange de leur engagement à peupler le territoire.

Après quelques tentatives de colonisation peu concluantes, Jacques Cartier est invité par le roi François Ier à explorer le territoire en son nom. Il quitte Saint-Malo le 20 avril 1534 et arrive en Amérique 20 jours plus tard. Après s'être arrêté brièvement sur la Côte-Nord, Cartier poursuit sa route et arrive dans la baie de Gaspé. Quelques jours plus tard, son équipage et lui dressent une croix à Gaspé, marquant la prise de possession du territoire.

1535 : Deuxième voyage de Jacques Cartier au Canada.

1541-1600 : Fondation de quelques colonies et établissement d'un poste de traite.

1608 : Fondation de Québec par Samuel de Champlain.

Samuel de Champlain fonde Québec le 03 juillet 1608.

À l'origine, Québec se résume à un comptoir fortifié ; sa vocation est celle d'un entrepôt pour les fourrures qui, de plus, sert de logis aux premiers habitants. Les principaux dirigeants de la colonie y résident en permanence. Québec demeure le centre le plus peuplé de l'Amérique française.

1612-1662 : Administration de la colonie par des compagnies.

Avant 1612, la Nouvelle-France n'a pas de véritable institution politique.

De 1612 à 1627, la gouvernance de la colonie relève des vice-rois. Samuel de Champlain, lieutenant des vice-rois, partage quelques attributions judiciaires et administratives avec le principal commis des compagnies.

La Compagnie des Cent-Associés, sous la direction du cardinal de Richelieu, administre la Nouvelle-France à partir de 1627.

Champlain meurt en 1635. Des gouverneurs sont désignés pour représenter le roi dans la colonie.

1634 : Fondation de la Ville de Trois-Rivières.

1642 : Fondation de Ville-Marie, qui deviendra Montréal.

1663-1760 : Le Gouvernement royal.

La Compagnie des Cent-Associés cède la Nouvelle-France au roi Louis XIV ; la colonie devient une province royale en 1663. Le Conseil souverain est créé à Québec. Il a le pouvoir de juger les causes civiles et criminelles, d'enregistrer les ordonnances royales, de rédiger les règlements de police et de gérer les deniers publics.

L'arrivée d'un intendant en 1665 transforme l'administration de la Nouvelle-France. Ce sont dorénavant le gouverneur et l'intendant qui se partagent le gouvernement de la colonie.

Alors que le gouverneur conserve ses attributions militaires, l'intendant veille seul à l'administration civile. Celui-ci est à la tête de la justice, de l'ordre public, de la voirie et des finances.

À la fin du Régime français, le Conseil souverain est le plus haut tribunal de la colonie.

1663 : Arrivée des premières « Filles du roi ».

En 1663, le peuplement de la Nouvelle-France stagne. La colonie ne compte que 3 000 personnes et les femmes y sont très peu nombreuses. Le roi Louis XIV décide de remédier à la situation en recrutant de jeunes Françaises célibataires ; elles sont envoyées dans la colonie pour se marier. Le roi assume les frais de leur traversée, mais aussi le coût de leurs vêtements et, quelquefois, les frais liés à leur dot.

Le 22 septembre 1663, le premier contingent de Filles du roi arrive. La plupart d'entre elles sont orphelines et proviennent de milieux défavorisés. Rapidement, la grande majorité se marient et fondent une famille.

Les Filles du roi ont souvent été présentées comme des femmes de mauvaise vie en raison de leur pauvreté. Des historiens ont toutefois prouvé qu'elles étaient choisies selon des critères stricts et qu'elles devaient faire preuve de bonnes mœurs pour être parrainées par le roi.

En 10 ans, 770 Filles du roi s'installent dans la colonie. Cet effort de peuplement fait doubler la population en Nouvelle-France en quelques années.

1664 : La Coutume de Paris : Le premier Code

La Coutume de Paris est un code français qui régit les droits civils des individus, leur statut, leur régime matrimonial ainsi que la propriété et la transmission de leurs biens. Cet ensemble de lois est appliqué officiellement en Nouvelle-France à partir de 1664.

En vertu de la Coutume de Paris, la femme est soumise à son père tant qu'elle est mineure et ne peut se marier, se lancer en affaires ou signer un contrat sans son consentement.

Une fois mariée, la femme demeure inapte juridiquement et doit s'en remettre à son mari pour la gestion de leurs biens. Les seules femmes qui détiennent une autonomie juridique sont les femmes adultes non mariées, qu'elles soient veuves ou célibataires.

L'incapacité juridique de la femme mariée est reconduite en 1866 par le Code civil du Bas-Canada.

Ce n'est qu'en 1964 qu'elle disparaîtra, grâce à une loi de l'Assemblée nationale.

1688-1689 : La Glorieuse révolution anglaise.

À la fin du 17^e siècle, le roi Jacques II règne sur la Grande-Bretagne.

Converti au catholicisme, il favorise les catholiques romains, ce qui bouleverse l'ordre établi par la majorité protestante. Le Parlement se soulève contre lui.

Les parlementaires protestants cherchent l'appui de Marie, fille protestante de Jacques II et épouse du prince Guillaume III d'Orange. Le couple princier débarque à Londres en 1688 et force Jacques II, abandonné de tous, à s'enfuir. C'est le début de la « Glorieuse révolution » qui libère le peuple britannique.

En 1689, Guillaume III d'Orange accède au trône britannique en donnant son concours à la Déclaration des droits. Ce document encadre et restreint les pouvoirs du monarque.

Cette révolution glorieuse mène à la création d'une monarchie constitutionnelle, dont s'inspirent encore les institutions parlementaires québécoises et canadiennes.

1701 : La Grande Paix de Montréal.

Un conflit franco-iroquois, malgré quelques trêves, a marqué le 17^e siècle. À l'époque, les Iroquois sont grandement affaiblis par ces conflits et la maladie.

Les représentants du gouverneur Louis-Hector de Callière font une nouvelle proposition de paix à l'été 1700. Les Iroquois acceptent de participer à ces pourparlers.

En juillet 1701, des délégations regroupant plus de 1300 individus de nations iroquoises se présentent à Montréal.

Le 04 août 1701 est signée la Grande Paix de Montréal entre les autorités coloniales et les délégués de plus de 30 nations autochtones.

Le texte de la Grande Paix de Montréal indique notamment que les nations signataires devront s'en remettre aux Français en tant que médiateurs en cas de conflit. Aussi, en cas de guerre entre Français et Anglais, les Iroquois s'engagent à demeurer neutres.

La Grande Paix de Montréal a permis d'assurer la paix durant 60 ans. Grâce aux différentes alliances tissées avec les Autochtones, la Nouvelle-France profite d'un accès à un immense territoire de traite.

1756-1763 : La Guerre de Sept ans.

La guerre de Sept Ans est le premier conflit armé d'envergure mondiale. Les affrontements ont lieu en Europe, en Inde et en Amérique.

En Amérique du Nord, la Grande-Bretagne et la France se disputent le contrôle des ressources naturelles situées aux frontières de leurs colonies nord-américaines respectives.

Le conflit débute lorsque George Washington, futur président des États-Unis, attaque un petit détachement de Canadiens en Ohio en 1754 ; une expédition franco-canadienne et leurs alliés autochtones chassent ensuite ces agresseurs. Cet affrontement local prend vite une dimension mondiale.

À partir de 1755, la Grande-Bretagne et la France envoient des troupes en Amérique du Nord et, au printemps 1756, ils se déclarent officiellement la guerre. Quelques mois plus tard, les affrontements s'étendent jusqu'en Europe.

En 1759, la ville de Québec est assiégée par l'armée britannique.

Sur les Plaines d'Abraham se déroule une bataille qui a marqué l'histoire. Le 13 septembre 1759, les troupes françaises, dirigées par le marquis de Montcalm, affrontent les troupes britanniques, dirigées par James Wolfe.

Montcalm et Wolfe sont tués au cours de la bataille, mais ce sont les Britanniques qui remportent la victoire.

Le 18 septembre, les Français capitulent en ouvrant les portes de la ville de Québec.

Montréal capitule ensuite en 1760.

En 1763, la signature du Traité de Paris met fin à la guerre. La France cède officiellement le Canada à la Grande-Bretagne pour ne conserver que les îles Saint-Pierre-et-Miquelon.

La Nouvelle-France devient alors la Province de Québec.

La guerre de Sept Ans constitue le fondement de la dualité culturelle et linguistique Français/Anglais) qui existe toujours au Canada.

1763 : La Proclamation royale.

Le 10 février 1763, en vertu du Traité de Paris, la Nouvelle-France est officiellement cédée à la Grande-Bretagne. Les habitants disposent alors de 18 mois pour choisir de demeurer au Canada ou de s'exiler en France.

Entre-temps, le gouvernement britannique adopte la Proclamation royale le 7 octobre 1763.

La colonie porte désormais le nom de « Province de Québec ».

Cette proclamation définit le cadre administratif et juridique de la nouvelle colonie britannique.

Le 10 août 1764, on inaugure à Québec le Régime britannique.

1774 : Acte de Québec.

L'Acte de Québec est une loi britannique adoptée en 1774. Il s'agit de la première constitution québécoise émanant du Parlement de Londres.

À la place d'une Chambre d'assemblée élue, l'Acte de Québec établit un Conseil législatif pour légiférer dans la Province de Québec.

Cette loi constitutionnelle a également pour objet d'élargir les frontières de la colonie.

Aussi, dans l'appareil de justice de la colonie, l'usage des lois civiles françaises est légalisé.

1775-1783 : La Guerre de l'indépendance américaine.

La Guerre d'indépendance américaine est un conflit armé opposant les 13 colonies anglaises d'Amérique du Nord à la Grande-Bretagne. De cette confrontation, découle l'indépendance des États-Unis d'Amérique.

La guerre de Sept Ans (1756-1763) a coûté très cher à la Grande-Bretagne. Pour se renflouer, le gouvernement britannique impose à ses colonies américaines une série de taxes. Les colons protestent.

L'escalade vers le conflit armé est marquée de plusieurs autres incidents.

En conséquence, les colonies américaines unissent leurs délégués en Congrès. L'objectif est de répondre aux lois et aux mesures répressives britanniques. Le Congrès devient le gouvernement rebelle des colonies. Il forme une armée ayant à sa tête George Washington et proclame, le 4 juillet 1776, la Déclaration d'indépendance américaine.

Pour la première fois dans l'histoire universelle, une nation annonce des principes fondamentaux sur lesquels doit reposer l'existence des sociétés politiques : l'égalité politique entre les hommes, le droit à la vie et à la liberté. La déclaration aura de profondes répercussions dans le monde entier pendant deux siècles en faisant naître les mouvements anticolonialistes et les révolutions contre les monarchies.

La paix est consignée dans le traité de Versailles du 03 septembre 1783. Celui-ci reconnaît l'indépendance des États-Unis d'Amérique.

1784 : L'Habeas corpus

L'Habeas corpus est appliqué pour la première fois dans la Province de Québec en 1784.

Il s'agit d'un droit qui interdit la détention arbitraire d'une personne. Il oblige les autorités à justifier rapidement toute arrestation devant un juge. Dans la Province de Québec, après la Proclamation royale de 1763, beaucoup d'incertitude plane quant au système de justice instauré dans la colonie.

Le droit d'habeas corpus peut être suspendu par le Parlement, si ce dernier considère que la sécurité du gouvernement est menacée.

1789 : La Révolution française.

La Révolution française est une période qui transforme l'ordre politique, social, économique, juridique et religieux en France de 1789 à 1799. À la source, les mauvaises conditions de vie de la majorité des Français motivent leur soulèvement à l'encontre des prérogatives de la monarchie, de l'aristocratie et du clergé.

Le système politique en place est une monarchie absolue. Cette société est régie par des privilèges. La noblesse et le clergé paient très peu d'impôts. Ils vivent grâce aux revenus de leurs terres et bénéficient

de redevances royales. Le fardeau fiscal repose donc en majorité sur les membres le reste de la population, dont la plupart vivent dans la pauvreté.

La guerre de Sept Ans (1756-1763) et l'aide apportée aux Américains lors de la Révolution américaine endettent le roi de France. Pour couvrir le déficit financier, les impôts sont augmentés.

Le 5 mai 1789, le roi Louis XVI convoque une assemblée de la noblesse, du clergé et du Tiers état, dans le but de faire face à la crise financière. Le peuple réclame une meilleure répartition des impôts au sein des trois ordres.

Parallèlement, plusieurs émeutes et manifestations ont lieu en France. Le 14 juillet 1789, des membres du Tiers état prennent d'assaut la prison de la Bastille, qui est un symbole de l'arbitraire incarné par la monarchie absolue. L'Assemblée nationale prend acte de cette pression populaire : les députés abolissent les privilèges de la noblesse et du clergé.

L'Ancien régime prend fin avec la Constitution de 1791 : une monarchie constitutionnelle est instaurée. Louis XVI demeure à la tête du royaume, mais son pouvoir est contrebalancé par les élus de l'Assemblée nationale. Une république est proclamée en 1792.

La monarchie est aussitôt renversée et, en 1793, Louis XVI est guillotiné. Après quoi, les révolutionnaires n'hésitent pas à user de violence pour combattre les mouvements aristocratiques. C'est le début de la Grande Terreur. Plusieurs révolutionnaires sont exécutés. La France est de nouveau en situation d'instabilité politique et financière.

1791 : L'Acte constitutionnel.

Le 10 juin 1791, le Parlement de Londres adopte l'Acte constitutionnel, modifiant l'Acte de Québec (1774).

Cette loi divise la Province de Québec en deux entités politiques :

- le Bas-Canada (aujourd'hui le Québec)
- le Haut-Canada (aujourd'hui l'Ontario)

La Chambre d'assemblée du Bas-Canada est composée de 50 députés.

1792-1838 : Le Gouvernement du Bas-Canada.

Les premières élections générales au Bas-Canada se tiennent en juin et en juillet 1792.

Les votants doivent, l'un après l'autre, donner à voix haute, le nom du député de leur choix.

Alors, 50 députés sont élus pour siéger au nouveau Parlement du Bas-Canada. De ce nombre, près du tiers sont de langue anglaise, alors qu'il y a seulement un Britannique sur 15 dans le Bas-Canada.

Le 17 décembre 1792, les députés du Bas-Canada se réunissent pour la première fois à Québec. Ils élaborent les lois, débattent et votent au nom de la Province.

Cependant, ces députés partagent le pouvoir législatif avec une seconde chambre : le Conseil législatif. Celui-ci est constitué de conseillers nommés par la Couronne. Ayant le pouvoir exclusif de sanctionner les lois adoptées par le Parlement, le gouverneur détient un droit de veto sur ces lois.

Le pouvoir exécutif est perçu comme étant l'expression de la minorité. Les Canadiens se convainquent que le gouvernement prive la population des principes émanant de la Constitution de 1791.

1837 : Les résolutions de John Russell.

Les patriotes du Bas-Canada proposent 92 résolutions afin d'améliorer la colonie.

Le 06 mars 1837, le Parlement de Westminster répond aux revendications des patriotes par l'adoption de dix Résolutions, proposées par le ministre britannique de l'Intérieur, John Russell.

La réponse = Non.

Pire, le gouvernement colonial est autorisé à piger dans le trésor public, sans consentement de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada, pour éponger les arrérages. L'indignation est profonde chez les patriotes.

1837 : Les rébellions des Patriotes.

En 1837 et en 1838, les Patriotes du Bas-Canada se soulèvent contre l'autorité britannique.

Après une succession d'assemblées publiques auxquelles participent des milliers de personnes, les premiers heurts surviennent le 06 novembre, à Montréal. Quelques jours plus tard, les autorités coloniales décrètent que toutes les assemblées publiques sont déclarées illégales. Plusieurs patriotes sont accusés de haute trahison, et leur tête est mise à prix.

La loi martiale est instaurée et l'habeas corpus, suspendu. Tout patriote peut être arrêté sur le champ.

Le 23 novembre, les patriotes remportent leur seule victoire à la bataille de Saint-Denis, contre l'armée britannique. À la suite de cet affrontement, le chef patriote Louis-Joseph Papineau se réfugie aux États-Unis.

La répression menée par l'armée britannique sera très dure : des villages seront incendiés et les rébellions se soldent par un échec. Plusieurs patriotes sont emprisonnés, d'autres déportés et 12 sont exécutés.

1838-1841 : Union du Haut-Canada et du Bas-Canada

Après les insurrections de 1837 et de 1838, une loi britannique suspend l'Acte constitutionnel de 1791.

Un conseil spécial assiste le gouverneur dans ses fonctions et administre le gouvernement du Bas-Canada.

Lord Durham est nommé gouverneur en 1838 pour enquêter sur la situation politique des colonies britanniques d'Amérique du Nord.

Dans son rapport, il recommande une union des deux Canadas pour limiter le pouvoir politique et parlementaire des francophones.

Le Conseil spécial adopte cet Acte d'Union législative le 13 novembre 1839.

Les francophones devront désormais développer des alliances avec les anglophones et différentes stratégies pour faire entendre leur voix et préserver leur langue et leur culture.

1857 : Nomination de la capitale coloniale

À partir de 1856, les débats font rage au Parlement pour déterminer quelle sera la capitale permanente de la colonie. Montréal, Hamilton, Toronto, Québec et Kingston sont considérées.

Finalement, les autorités coloniales demandent à la reine Victoria de trancher la question.

À la fin de 1857, Ottawa est choisie officiellement comme capitale permanente à la surprise générale.

Ottawa se transforme alors de bourgade forestière en une ville nouvelle grâce aux investissements massifs du gouvernement, bien déterminé à en faire une vraie capitale. À partir de 1858, l'immense chantier de construction des édifices parlementaires et gouvernementaux donne du travail à des centaines d'ouvriers.

1861-1865 : la Guerre de Sécession aux États-Unis.

La guerre de Sécession américaine est un conflit armé qui oppose les forces de l'Union du Nord aux États confédérés du Sud, de 1861 à 1865. Selon les estimations, près de 750 000 personnes y perdent la vie.

Les causes de cette guerre civile sont multiples, mais la raison avouée est la place de l'esclavage dans la société américaine. La Déclaration d'indépendance de 1776 proclame que tous les hommes sont égaux. Toutefois, la Constitution de 1787 permet l'esclavage, sans le nommer textuellement.

En 1860, Abraham Lincoln est élu président des États-Unis et promeut l'abolition de l'esclavage dans tous les nouveaux États américains.

La Caroline du Sud proclame son retrait de l'Union ; 10 autres États esclavagistes (Mississippi, Floride, Alabama, Géorgie, Louisiane, Texas, Virginie, Arkansas, Tennessee, Caroline du Nord) rejoignent ce mouvement pour créer leur propre pays, soit les États confédérés d'Amérique.

La province du Canada est surtout touchée par la fin de cette guerre. Bien que la métropole se fût déclarée neutre durant le conflit, des Britanniques avaient néanmoins vendu des navires à la marine des États confédérés. En représailles, les États-Unis abrogent le traité de Réciprocité (1854-1866). La cessation de ce libre-échange perturbe alors l'industrie agricole et commerciale du Canada.

La guerre de Sécession remet en question la défense britannique ; la Grande-Bretagne demande à ses colonies d'assurer désormais leur propre défense, mais ce fut un échec.

Désormais, la Grande-Bretagne se montre intéressée à tous les projets de fédération, car elle y voit une solution au problème de défense des colonies de l'Amérique du Nord.

1864-1866 : Les conférences de Charlottetown, Québec et Londres.

Deux conférences ont lieu en 1864 pour discuter d'un projet d'entente fédérale.

- La première se déroule à Charlottetown, du 1er au 9 septembre
- La seconde à Québec, du 10 au 27 octobre.

Les deux conférences réunissent des délégués des colonies maritimes et de la province du Canada.

En 1864, un gouvernement de coalition est déterminé à trouver une solution à ces problèmes.

Parallèlement, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard envisagent une union au printemps 1864. Ce projet pousse les dirigeants de la province du Canada à proposer aux Maritimes une union des colonies les incluant.

Des délégués de Terre-Neuve se joignent aux discussions, mais décident finalement, comme ceux de l'Île-du-Prince-Édouard, de se retirer du projet.

Les délégués rédigent 72 résolutions qu'ils conviennent de faire adopter par leur Parlement respectif. Ces résolutions décrivant le futur projet d'union pourront par la suite être présentées à Londres.

Rendus à Londres, les délégués tiennent des réunions tout près du parlement, à l'hôtel Westminster Palace. Un projet de loi est présenté à la reine, à la Chambre des lords et à la Chambre des communes.

L'Acte de l'Amérique du Nord britannique (AANB), qui instaure un nouveau régime fédéral canadien, est adopté presque sans débat et sanctionné le 29 mars 1867.

1866 : Le Code civil du Bas-Canada et le statut juridique de la femme.

En 1866 est promulgué le Code civil du Bas-Canada qui reconduit le principe d'incapacité juridique de la femme mariée contenu dans la Coutume de Paris.

Ce nouveau code fait état de la spécificité juridique du Bas-Canada, mais considère la femme mariée comme une personne mineure. Elle ne peut pas disposer de son salaire, signer un contrat, recevoir un héritage et même être tutrice. En échange de la protection de son mari, l'épouse doit lui être soumise.

1867 : La création du Canada.

Le 1er juillet 1867, la Confédération canadienne réunit sous une administration fédérale la province du Canada (l'Ontario et le Québec), la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick.

Cela se fait par l'adoption de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (AANB) renommé plus tard comme étant la Loi constitutionnelle de 1867.

Les compétences sont partagées entre un gouvernement central fédéral et celui des provinces.

D'autres provinces et territoires s'uniront plus tard au Canada :

- le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest (1870)
- la Colombie-Britannique (1871)
- l'Île-du-Prince-Édouard (1873)
- le Yukon (1898)
- l'Alberta et la Saskatchewan (1905)
- Terre-Neuve (1949)

Avec la Confédération, le Parlement de Québec est formé de l'Assemblée législative, du Conseil législatif et du lieutenant-gouverneur.

Le Statut de Westminster de 1931 viendra clarifier davantage l'indépendance législative des dominions. Dorénavant, le gouverneur général du Canada ne sera plus considéré comme un agent du gouvernement britannique, car il agit uniquement comme représentant symbolique du roi.

Le roi anglais ne règne plus sur le pays à titre de roi du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande, mais plutôt comme roi du Canada.

1877 : Construction du Parlement à Québec.

La construction de l'hôtel du Parlement, œuvre d'Eugène-Étienne Taché, se déroule en deux phases.

1. La première (1877-1880) permet d'édifier les trois premières ailes où sont installés les ministères
2. La seconde (1883-1886) consiste en la réalisation de la façade.

En raison de son ampleur, la construction de l'édifice est rapidement qualifiée de « chantier du siècle ». Véritable monument en hommage à l'histoire du Québec, l'hôtel du Parlement possède une signification illustrée par la devise « Je me souviens ».

1885 : L'Affaire de Louis Riel.

Louis Riel est exécuté pour haute trahison à Régina le 16 novembre 1885.

Personnage controversé de l'histoire canadienne, il est au centre des revendications des Métis et des Autochtones à la fin du 19e siècle.

Son procès provoque une véritable crise : en Ontario, une bonne part de l'opinion publique le considère comme un hors-la-loi, tandis qu'au Québec, il est vu comme un héros, défenseur de la culture francophone.

1898 : Le territoire de l'Ungava transféré au Québec.

Le 06 juillet 1896, le gouvernement fédéral consent à une revendication de longue date du Québec et lui transfère une partie du district d'Ungava ainsi qu'une partie du Labrador.

Le 13 juin 1898, le transfert est officialisé.

Le gouvernement du Québec réclamait ces territoires depuis 1885.

La baie d'Ungava est une large baie située dans le nord québécois. Avec le détroit d'Hudson, la baie d'Ungava sépare le Nunavik (au Québec), de l'île de Baffin (au Nunavut).

En 1912, en vertu de la Loi sur l'extension des frontières du Québec, le territoire québécois inclut dès lors tout le district d'Ungava.

La frontière avec le Labrador, cependant, demeure imprécise et litigieuse.

1914-1918 : La Première Guerre mondiale.

Deux alliances militaires se constituent en Europe au début du 20^e siècle.

1. La Triple Entente regroupe la Grande-Bretagne, la France et la Russie.
2. La Triple Alliance est composée de l'Allemagne, de l'Autriche-Hongrie et de l'Italie.

Le 04 août, Londres entre dans le conflit au moment où l'Allemagne envahit la Belgique (pays neutre). Le Canada et les autres colonies britanniques entre automatiquement en guerre.

La Première Guerre mondiale prend fin le 11 novembre 1918, à 11 heures du matin, à la suite de la signature de l'armistice avec l'Allemagne.

Le conflit provoque la mort ou la disparition de 9 millions de personnes, toutes nations confondues.

Plus de 20 millions de personnes sont blessées.

Du côté de l'armée canadienne, on compte 60 000 morts et 144 000 blessés.

Au total, ce sont près de 600 000 Canadiens qui auront servi leur pays.

1918 : Le droit de vote des femmes au fédéral.

Les Canadiennes avaient d'abord remporté une victoire partielle en 1917 avec la Loi des élections en temps de guerre. Elle permettait aux femmes et aux parentes de soldats de voter.

Un an plus tard, ce droit est étendu à toutes les Canadiennes. Le 24 mai 1918, toutes les Canadiennes de 21 ans ou plus obtiennent le droit de vote aux élections fédérales, et ce, même si elles n'ont pas encore le droit de vote dans leur province.

Elles l'exercent pour la première fois aux élections fédérales de 1921.

1919 : Le droit des femmes de se porter candidates aux élections fédérales.

Après avoir obtenu le droit de vote en 1918, les femmes gagnent celui de se présenter comme candidates à la Chambre des communes fédérale en juillet 1919. C'est le droit d'éligibilité.

En 1921, la première Canadienne est élue à la Chambre des communes ; Agnes Macphail, de l'Ontario.

1927 : Le Labrador est transféré à la province de Terre-Neuve.

En 1927, le Conseil privé de Londres décide de délimiter cette frontière, enlevant le Labrador de la province de Québec, en faveur de Terre-Neuve. Malgré ce jugement, le tracé de la frontière demeure contesté et non reconnu officiellement par le gouvernement du Québec.

1929 : Les femmes ne sont pas des « personnes »

Cinq femmes demandent à la Cour suprême du Canada de trancher une question : est-ce que le mot « personne » s'appliquait aussi aux femmes dans la Loi constitutionnelle de 1867.

Elles ont reconnues comme les « Célèbres cinq » : Emily Murphy (première femme magistrate au Canada), Louise McKinney, Irene Parlby, Neillie McClung et Henrietta Muir-Edwards.

En 1928, la Cour suprême du Canada décide à l'unanimité que non ; les femmes ne sont pas considérées comme des « personnes » selon la Loi constitutionnelle de 1867 et qu'ainsi, elles ne peuvent pas être nommées sénatrices.

La réponse est négative de la Cour suprême les avait poussées à porter leur cause au Conseil privé de Londres, la plus haute instance d'appel de l'époque.

Le 18 octobre 1929, le Conseil privé de Londres renverse la décision de la Cour suprême du Canada. Ce tribunal tranche donc la question : la femme est une « personne ».

Quelques mois plus tard (15 février 1930), la première sénatrice canadienne, Cairine Wilson, prête serment.

1929 : Le krach boursier

Le 24 octobre 1929, l'effondrement des marchés financiers marque le début de la crise économique des années 1930.

Cette grande dépression, qui va durer 10 ans, cause un choc profond entraînant des millions de personnes dans une misère aggravée par l'absence de filet social : notamment, l'assurance-emploi.

1931 : Le Statut de Westminster

De 1867 à 1931, le Canada n'a aucune compétence sur ses affaires extérieures (internationales).

Cet attribut appartient au Royaume-Uni.

Tous les ministères canadiens n'ont trait qu'aux affaires internes, au pays.

Par ce statut, le Parlement britannique abandonne le pouvoir de désavouer une loi adoptée par le Parlement canadien, même si cette dernière entre en contradiction avec le droit anglais.

Le Royaume-Uni s'engage aussi à ne plus légiférer à l'égard du Canada sans demande ou consentement.

L'indépendance judiciaire est graduellement acquise par la Cour suprême du Canada. En 1933, la Cour suprême du Canada devient autonome en matière criminelle, et en 1949, en matière civile et en matière de cour de dernière instance. Londres ne peut plus outrepasser une décision de la Cour suprême.

1934 : Un compte bancaire pour les femmes mariées.

Les femmes mariées peuvent désormais ouvrir un compte bancaire à leur nom.

1936 : Le droit de vote élargi à tous les hommes.

Avant la grande réforme électorale de 1875, seuls pouvaient voter ceux qui étaient propriétaires d'une habitation ou d'une terre.

Peu à peu, ce critère est remplacé par celui du revenu personnel.

En 1936, le suffrage universel masculin est instauré : tout homme âgé de 21 ans ou plus peut voter.

L'âge requis de 21 ans sera abaissé à 18 ans, plus tard en 1963.

1939-1945 : La Seconde Guerre mondiale.

La Seconde Guerre mondiale éclate le 1er septembre 1939 avec l'invasion de la Pologne par l'Allemagne, dirigée par Adolf Hitler.

Rapidement, le conflit met aux prises deux camps :

1. celui des Alliés, composés des États-Unis, du Royaume-Uni, de l'URSS et de la France
2. celui de l'Axe, regroupant l'Allemagne, le Japon et l'Italie.

En tant que colonie britannique, le Canada déclare officiellement la guerre à l'Allemagne le 10 septembre 1939.

Au pays, le résultat de 1942 sur le service obligatoire outre-mer fait réapparaître de profondes lignes de fractures nationales, comme en 1917-1918. Le Québec francophone s'oppose à 71,2 % à cette mesure, tandis que les huit autres provinces l'appuient.

En 1944, le gouvernement de William Lyon Mackenzie King instaure le service obligatoire outre-mer, communément appelé « conscription ». Cela mène à l'envoi de 16 000 conscrits en Europe. Au total, plus d'un million de Canadiens s'enrôlent ; 41 922 sont tués, 53 073 blessés, portés disparus ou non rapatriés. Après la capitulation de l'Allemagne, le 8 mai 1945, le conflit se termine par la reddition du Japon, le 2 septembre suivant.

La Seconde Guerre mondiale aura été le plus grand conflit planétaire jamais connu, mettant aux prises plus de 100 millions de combattants à travers le monde et causant la mort d'environ 62 millions de personnes.

1940 : Le droit de vote des femmes.

Malgré l'opposition du clergé, le gouvernement québécois accorde le droit de vote aux femmes. Le projet de loi accordant le suffrage féminin au Québec est adopté le 18 avril 1940, par 67 voix contre 09.

Elles l'exercent pour la première fois aux élections provinciales de 1944.

En 1947, une première femme se présente comme députée : il s'agit de Mae O'Connor, qui n'est pas élue.

1948 : Adoption du drapeau officiel du Québec.

Le 21 janvier 1948, le drapeau du Québec est hissé, pour la toute première fois, au sommet de la tour centrale du Parlement. Par décret, le gouvernement du Québec lui avait accordé, le matin même, le statut de drapeau officiel du Québec.

1960 : Le droit de vote des Autochtones au fédéral.

Ayant officiellement le droit de voter aux élections fédérales depuis 1867, les Autochtones sont soumis à certaines conditions qui restreignent ce droit.

Le 10 mars 1960, le gouvernement fédéral étend leur droit de vote, sans condition.

1960 : La Révolution tranquille.

La Révolution tranquille est une période marquée par une intervention accrue de l'État québécois dans ses sphères de compétence. Par ailleurs, les Canadiens français s'identifient désormais comme des Québécois ; il y a aussi une diminution marquée de la pratique religieuse.

Plusieurs changements sociaux voient le jour :

- 1964 : Création du Ministère de l'Éducation
- Imposition de l'instruction obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans
- Gratuité de l'éducation et création des cégeps
- Plus grande accessibilité aux études supérieures universitaires
- 1969 : Création de l'assurance-maladie
- Nationalisation des compagnies d'électricité
- Sur la scène internationale, ouverture de bureaux du Québec à New York, Paris et Londres.

1961 : Élection de la première femme au Parlement québécois.

À la mort du député Charles-Aimé Kirkland, sa fille Marie-Claire Kirkland, avocate de formation, se présente pour le Parti libéral à une élection partielle. Le 14 décembre 1961, elle devient la première femme élue.

En 1962, elle est la première femme nommée ministre et, deux ans plus tard, elle propose et fait adopter à l'unanimité le projet de loi n°16 qui met fin à l'incapacité juridique de la femme mariée.

En 1973, Kirkland quitte la politique après avoir été nommée juge à la Cour provinciale.

1969 : Le droit de vote des Autochtones au Québec.

Le 2 mai 1969, entre en vigueur la Loi donnant le droit de vote aux Autochtones (hommes et femmes).

Le Québec est la dernière province au Canada à agir en ce sens.

1970 : La Crise d'Octobre

Après 1960, un nouveau nationalisme québécois naît en raison de la modernisation en profondeur de la société, des mentalités et de l'économie. Il conteste la domination des milieux d'affaires anglophones sur la société québécoise, l'infériorité économique des francophones et la prédominance de l'anglais dans les lieux publics. Le gouvernement fédéral leur apparaît comme le grand responsable de leur situation de colonisés.

Tout au long de la décennie, ce militantisme se manifeste : agitation sociale, grèves, syndicalisme militant, contestations étudiantes, querelles linguistiques, désordres de tout genre.

La tension culmine en octobre 1970 quand le un groupe, le Front de libération du Québec (FLQ), enlève un diplomate britannique, James Richard Cross, et le ministre du Travail et de l'Immigration, Pierre Laporte.

Le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal demandent à Pierre Elliot Trudeau, premier ministre du Canada, l'aide de l'armée canadienne.

Le gouvernement fédéral proclame la Loi sur les mesures de guerre, suspend les libertés civiles et procède à des perquisitions et à des arrestations massives. On perquisitionne 4 600 demeures et on arrête 500 personnes, dont des artistes, des écrivains, des intellectuels, des journalistes et des syndicalistes.

Finalement, le ministre Pierre Laporte est retrouvé assassiné le 17 octobre. Plus tard, certains membres du FLQ sont arrêtés, tandis que d'autres se réfugient à Cuba.

1975 : La Charte des droits et libertés de la personne.

En 1975, la Charte des droits et libertés de la personne (CDLP) est adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale du Québec.

Il s'agit d'une loi fondamentale dont le statut est quasi-constitutionnel. Elle prime donc sur les autres lois québécoises.

Elle s'inspire de documents internationaux, tels que la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Les droits conférés par cette sont regroupés en plusieurs catégories :

- Libertés et droits fondamentaux ;
- Droit à l'égalité dans la reconnaissance et l'exercice des droits et libertés ;
- Droits politiques ;
- Droits judiciaires ;
- Droits économiques et sociaux.

La Charte québécoise des droits et libertés prévoit également la création de la Commission des droits de la personne. Elle a pour mission d'assurer la promotion et le respect des droits et libertés. Elle enquête sur des situations de discrimination et d'exploitation et fait des recommandations au gouvernement du Québec sur des enjeux en lien avec les droits et libertés de la personne.

Si nécessaire, elle peut saisir le Tribunal des droits de la personne du Québec. Ce tribunal est spécialisé en matière de discrimination.

1976 : Les Jeux olympiques de Montréal.

Du 17 juillet au 1er août 1976, Montréal est l'hôte des 21^e Jeux olympiques d'été.

Elle devient la première ville canadienne à accueillir ces événements sportifs internationaux.

1977 : La Charte de la langue française.

En 1974, le gouvernement libéral de Robert Bourassa adopte la « loi 22 », qui proclame le français langue officielle au Québec, tout en permettant le libre choix dans la langue de l'enseignement. Cette loi mécontente à la fois les francophones nationalistes, déçus de ses limites prudentes, et les anglophones, qui se considèrent brimés.

La Charte de la langue française, aussi appelée « loi 101 », est sanctionnée le 26 août 1977.

Il s'agit d'une loi audacieuse, qui représente une grande avancée pour les francophones, de l'avis même de ses adversaires. La Charte de la langue française impose le français comme langue officielle de l'État et « langue normale et usuelle du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires ».

Tous les enfants doivent dorénavant fréquenter l'école française, sauf ceux dont les parents ont reçu une éducation en anglais. La loi interdit l'affichage bilingue.

Si une grande majorité de la population québécoise approuve cette mesure, plusieurs contestations devant les tribunaux en ont diminué la portée depuis.

1980 : Le premier référendum.

Le référendum québécois sur la souveraineté-association a lieu en 1980.

Le 20 mai 1980, les citoyens sont appelés à se prononcer sur la question suivante :

« Le Gouvernement du Québec a fait connaître sa proposition d'en arriver, avec le reste du Canada, à une nouvelle entente fondée sur le principe de l'égalité des peuples ;

cette entente permettrait au Québec d'acquérir le pouvoir exclusif de faire ses lois, de percevoir ses impôts et d'établir ses relations extérieures, ce qui est la souveraineté et, en même temps, de maintenir avec le Canada une association économique comportant l'utilisation de la même monnaie ;

aucun changement de statut politique résultant de ces négociations ne sera réalisé sans l'accord de la population lors d'un autre référendum ;

en conséquence, accordez-vous au gouvernement du Québec le mandat de négocier l'entente proposée entre le Québec et le Canada ? »

Le taux de participation au référendum est de 85,6 %.

Les résultats définitifs confirment que le camp du « non » l'a emporté avec 59,6 % des voix.

1981 : Nouveau Code civil

En 1981, la Loi instituant un nouveau Code civil au Québec entre en vigueur.

Le Code civil reconnaît l'égalité entre les conjoints, ce qui permet notamment aux femmes de conserver leur nom et de le transmettre à leurs enfants.

1982 : Rapatriement de la Constitution canadienne.

En 1982, le Canada rapatrie sa Constitution.

En effet, il transfère la loi suprême qui régit le pays, la Loi constitutionnelle de 1867, de la compétence du Parlement britannique aux gouvernements fédéral et provinciaux du Canada.

La Constitution est alors ajustée pour y inclure un nouveau mode de révision et une Charte des droits et libertés.

Ces derniers changements sont apportés après 18 mois de débats politiques et juridiques féroces qui ont monopolisé l'attention des journaux et le programme de tous les gouvernements au pays.

1988 : Décriminalisation de l'avortement.

Le 28 janvier 1988, la Cour suprême du Canada décriminalise l'avortement.

1990 : La Crise d'Oka.

En 1990, un conflit éclate entre la communauté mohawk de Kanesatake et la Municipalité d'Oka.

Le maire d'Oka souhaite agrandir le terrain de golf et construire des condos sur des terres revendiquées par les Mohawks. Ces derniers manifestent leur opposition au projet en construisant des barrages et des barricades. Des groupes d'hommes armés, les « Warriors », sont formés pour défendre ce secteur.

En juillet, la Sûreté du Québec intervient et un policier perd la vie dans l'affrontement.

Les Warriors bloquent aussi le pont Mercier. Le premier ministre du Québec demande au gouvernement d'Ottawa l'aide de l'armée canadienne.

Les barricades sont finalement levées le 26 septembre, mettant ainsi fin à la crise.

La population locale, d'abord sympathique à la cause mohawk, s'impatiente à mesure que le conflit s'étire. Très médiatisée, la crise d'Oka est suivie partout dans le monde et met en évidence les tensions entre les autochtones et le reste de la société québécoise.

1995 : Référendum sur la souveraineté du Québec.

Après son élection en 1994, le gouvernement du Parti québécois dirigé par Jacques Parizeau enclenche rapidement le processus devant mener à une consultation populaire sur la souveraineté du Québec.

Le 30 octobre 1995, les citoyens sont appelés à se prononcer sur la question suivante :

« Acceptez-vous que le Québec devienne souverain, après avoir offert formellement au Canada un nouveau partenariat économique et politique, dans le cadre du projet de loi sur l'avenir du Québec et de l'entente signée le 12 juin 1995 ? »

Le taux de participation atteint un sommet de 93,5 %.

Le camp du « non » l'emporte par une mince majorité (50,6 % contre 49,4 %).

1998 : La crise du verglas.

En janvier 1998, survient la crise du verglas, est l'une des plus grandes catastrophes naturelles à avoir frappé le Québec. Pendant une semaine, une quantité anormalement élevée de pluie verglaçante s'abat sur le Québec.

Rapidement, le réseau hydroélectrique québécois subit de lourds dommages causant des pannes électriques d'une ampleur sans précédent. En plein hiver, plus de 1,4 million de Québécois sont plongés dans le noir. Malheureusement, 35 personnes trouvent la mort.

D'immenses pylônes électriques s'écroulent et plusieurs villes sont isolées. Les routes sont impraticables à cause de la glace et d'obstacles comme des arbres brisés, des fils électriques et des poteaux tombés.

Environ 100 000 personnes privées de chauffage à la maison se réfugient dans des centres d'hébergement improvisés. Plus inquiétant encore, Montréal est menacée d'une rupture complète d'alimentation hydroélectrique, ce qui aurait des conséquences désastreuses : paralysie des infrastructures d'alimentation en eau potable, panne de courant généralisée et obligation d'évacuer d'urgence plus d'un million de personnes, en contexte hivernal, sans avoir les infrastructures d'accueil suffisantes.

À la demande du gouvernement du Québec, plus de 15 000 militaires des Forces armées canadiennes sont envoyés par le gouvernement fédéral dans ce qui devient le plus grand déploiement de troupes en temps de paix de l'histoire canadienne.

Au plus fort de la crise, la population suit les points de presse quotidiens du premier ministre et du PDG d'Hydro-Québec, qui font le bilan de la situation et des opérations à venir.

Certains foyers ne retrouvent le courant que 30 jours après la première panne.

La crise du verglas reste, encore aujourd'hui, la catastrophe naturelle ayant causé le plus de dommages matériels dans l'histoire du Québec.

2001 : Les attentats terroristes de New York.

Le 11 septembre 2001, des terroristes détournent quatre avions passagers, dont deux s'écrasent sur les tours jumelles du World Trade Center à New York. L'effondrement de ces édifices, qui représentent la puissance financière des États-Unis, entraîne la mort de 2 753 personnes.

On dénombre aussi 184 victimes dans l'écrasement sur l'édifice du Pentagone à Washington, auxquels il faut ajouter les 40 passagers et membres d'équipage du vol écrasé dans un champ.

Cet attentat est revendiqué par Al-Qaïda, un mouvement religieux, politique et terroriste transnational mené par le djihadiste saoudien Oussama Ben Laden. Ces fondamentalistes islamistes, appuyés par les talibans en Afghanistan, accusent les États-Unis et leurs alliés d'interférer dans les affaires internes des pays musulmans et leur livrent donc une « guerre sainte ».

Après les événements du 11 septembre 2001, la majorité des pays vont accroître leurs mesures de contrôles dans les aéroports internationaux. Le Canada n'y fait pas exception où le gouvernement modifie 18 de ses lois et annonce un investissement de 7,7 milliards sur cinq ans pour hausser la sécurité dans les aéroports du pays.

Les États-Unis déclarent la guerre contre le terrorisme en envahissant l'Afghanistan en octobre 2001.

Le gouvernement des talibans est renversé quelques mois plus tard.

À terme, en 2021, une offensive militaire est menée par les talibans contre le gouvernement afghan et ses alliés. Ce retournement de situation est suivi par le retrait des troupes américaines d'Afghanistan.

2012 : La grève étudiante.

Au printemps 2012, s'amorce la plus longue grève étudiante de l'histoire québécoise. Elle s'étendra du 13 février au 7 septembre.

L'origine du conflit réside dans le budget 2012-2013 du gouvernement de Jean Charest, qui prévoit une hausse de 7 % des droits d'inscription à l'université, soit un rattrapage de 1 625 \$ sur 5 ans, pour remédier au sous-financement des universités.

L'expression « printemps érable », utilisée pour désigner cette période sociopolitique troublée, s'inspire du « printemps arabe », mouvement de contestations populaires ayant lieu dans de nombreux pays arabes entre 2010 et 2012, et de l'arbre emblématique canadien.

Une coalition formée par la majorité des associations étudiantes postsecondaires entame une grève générale dans le but de contester la hausse des frais de scolarité. Certaines manifestations sont marquées par du vandalisme, des arrestations massives et de la brutalité policière. Le carré d'étoffe rouge devient le symbole de la lutte contre la hausse des droits de scolarité.

Le 18 mai, l'adoption de la « loi 78 » représente le point culminant du conflit. Cette mesure prévoit l'obligation, pour les établissements d'enseignement, d'offrir les cours et d'imposer des amendes élevées pour ceux qui en bloqueront l'accès. Elle restreint également le droit de manifester en obligeant un accord préalable avec les autorités policières et en interdisant tout rassemblement à moins de 50 mètres des établissements scolaires.

Ce qui, initialement, constituait un débat budgétaire s'est transformé en un débat de société sur le rôle de l'université, la protection des droits étudiants et, plus largement, sur une critique de l'ensemble du bilan du gouvernement.

Le 1er août, Jean Charest déclenche des élections anticipées dans le but de régler l'impasse.

Le 4 septembre, il est défait et le Parti québécois dirigé par Pauline Marois, première ministre du Québec, forme un gouvernement minoritaire.

Ce nouveau gouvernement annule la hausse des frais de scolarité, comme il l'avait promis en campagne électorale. Dans les semaines suivantes, les associations étudiantes votent la fin de la grève.

2019 : La pandémie de Covid-19 au Canada.

La COVID-19 est un syndrome respiratoire aigu sévère causé par un nouveau type de coronavirus, le SRAS-CoV-2, qui a fait son apparition en 2019.

Ce virus a causé des premiers cas en Chine et il s'est ensuite propagé rapidement dans le monde entier.

Entre janvier 2020 et mars 2023, la pandémie de COVID-19 a causé plus de 759 millions de cas confirmés et plus de 6,87 millions de décès dans le monde, dont plus de 4,6 millions de cas et 51 720 décès au Canada.

Il s'agit de l'une des pandémies les plus meurtrières de l'histoire mondiale et l'une des plus perturbatrices et transformatrices à plusieurs niveaux, particulièrement sur le plan économique et social.

En mai 2023, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a déclaré que la COVID-19 ne constituait plus une urgence de portée mondiale.

Le virus et le syndrome continuent toutefois de circuler au Canada et dans le monde.